

**SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

2- Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

---

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

5- A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR », annexés au présent rapport et qui montrent un total bilan de 1 033 820 DT, un actif net de 996 005 DT, un résultat bénéficiaire de 265 974 DT et une valeur liquidative de 943.187 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

6- La valorisation au 31/12/2013 des titres non cotés est effectuée conformément aux normes comptables internationales en l'occurrence la norme IAS39 et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ». Cette valorisation se base entre autres sur des données futures telles que les plans d'affaires (notamment pour les besoins de la mise en œuvre de la méthode des cashs flows actualisés).

7- En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8- En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein la société au titre de l'exercice 2013.

Fait à l'Ariana le 26 Juin 2013

Le commissaire aux comptes  
MEDTRUST  
Mohamed Zied MHIRI



**Bilan**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**Arrêté au 31 décembre 2013**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
<b>ACTIF</b>			
AC 1 – Portefeuille-titres		1.025.742	587.921
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	IV.1	1.025.742	587.921
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Autres valeurs		-	-
AC 2 – Placements monétaires et disponibilités		8.070	168.093
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	IV.2	8.070	168.093
AC 3 – Créances d'exploitation		-	-
AC 4 – Autres actifs	IV.3	8	8
a- Débiteurs divers		8	8
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>1.033.820</u></b>	<b><u>756.022</u></b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	IV.4	37.173	25.268
PA 2 – Autres créditeurs divers	IV.5	642	723
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>37.815</u></b>	<b><u>25.991</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 – Capital	IV.6	1.207.625	870.756
CP 2 – Sommes distribuables	IV.7	(211.620)	(140.725)
a – Sommes distribuables des exercices antérieurs		(140.725)	(100.238)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(70.895)	(40.487)
<b><u>TOTAL ACTIF NET</u></b>		<b><u>996.005</u></b>	<b><u>730.031</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>1.033.820</u></b>	<b><u>756.022</u></b>

**Etat de Résultat**  
**du FCPR « FIDELIUM ESSOR »**  
**pour l'exercice clos le 31 Décembre**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
PR 1 – Revenus du portefeuille-titres	IV.8	6.180	17.245
a - Dividendes		-	10.372
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		6.180	6.873
PR 2 – Revenus des placements monétaires	IV.9	-	933
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6.180</b>	<b>18.178</b>
CH 1 – Charges de gestion des placements	IV.10	(72.391)	(55.745)
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>(66.211)</u></b>	<b><u>(37.567)</u></b>
PR 3 – Autres produits		-	-
CH 2 – Autres charges	IV.11	(4.683)	(2.920)
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(70.895)</u></b>	<b><u>(40.487)</u></b>
PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b><u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>(70.895)</u></b>	<b><u>(40.487)</u></b>
PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	IV.12	487.606	10.623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	IV.13	(149.469)	(95.795)
Frais de négociation		(1.269)	(2.475)
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>265.974</u></b>	<b><u>(128.134)</u></b>

**Etat de variation de l'Actif Net  
du FCPR « FIDELIUM ESSOR »  
Pour l'exercice clos le 31 Décembre**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		265.974	(128.134)
a - Résultat d'exploitation		(70.896)	(40.487)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		487.606	10.623
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(149.469)	(95.795)
d - Frais de négociation de titres		(1.269)	(2.475)
<b>AN 2 – Distributions de dividendes</b>		-	-
<b>AN 3 – Transaction sur le capital</b>		-	-
<b>a - Souscriptions</b>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
<b>b - Rachats</b>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>		<b><u>265.974</u></b>	<b><u>(128.134)</u></b>
<b>AN 4 – Actif Net</b>			
a – En début d'exercice		730.031	858.165
b - En fin d'exercice		996.005	730.031
<b>AN 5 – Nombre de parts</b>		<b>1.056</b>	<b>1.056</b>
a – En début d'exercice		1.056	1.056
b - En fin d'exercice		1.056	1.056
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</u></b>		<b><u>943.187</u></b>	<b><u>691.317</u></b>
<b><u>AN 6 – TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>		<b><u>36.43%</u></b>	<b><u>&lt;14.93%&gt;</u></b>

## I. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un Fonds Commun de Placement à Risque au capital de 1056.000 DT divisé en 1.056 parts d'une valeur nominale de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

### I.1 Objet social

Le Fonds Commun de Placement à Risque FIDELIUM ESSOR est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

### I.2 Répartition du capital

Le capital de FIDELIUM ESSOR (FCPR) se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre de parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DE PHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1.056</u></b>		<b><u>1.056.000</u></b>

## **II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **III.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **III.2 Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées**

Les placements en actions cotées et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

### **III.3 Evaluation des placements en actions non cotés**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.



### **III.4 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **III.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## IV. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### IV.1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1.025.742 DT contre 587.921 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		679 177	1 025 742	99,219%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		114 177	71 973	6,962%
<u>Actions</u>		<u>114 177</u>	<u>71 973</u>	<u>6,962%</u>
actions société "MODERN Leasing"	692	6 665	3 458	0,334%
actions société "Union Internationale de Banques"	5 000	107 513	68 515	6,627%
<u>Droits</u>		-	-	-
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	953 769	92,26%
<u>Actions</u>	-	-	-	-
<u>SOHEF</u>	1 250	125 000	314 632	30,434%
<u>TUNISIE TUBES</u>	1 250	125 000	15 500	1,499%
<u>GALENICA</u>	12 500	125 000	152 500	14,751%
<u>GREEN FRUITS</u>	12 500	125 000	406 137	39,285%
<u>SIP</u>	650	65 000	65 000	6,287%
<u>Droits</u>	-	-	-	-
<u>Autres valeurs</u>	-	-	-	-
Titres des OPCVM		-	-	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>679 177</b>	<b>1 025 742</b>	<b>99,219%</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
- Titres cotés	364.785	215.316	(149.468)
- Titres SICAV	-	-	-
- FCP	-	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>364.785</u></b>	<b><u>251.316</u></b>	<b><u>(149.468)</u></b>

#### IV.2 Note sur les disponibilités (en DT)

<b>Disponibilités</b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Avoir en banque	8.110	168.133
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)	(40)	(40)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>8.070</u></b>	<b><u>168.093</u></b>

#### IV.3 Note sur les autres actifs (en DT)

	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Débiteurs divers (TSI)	8	8
<b><u>Total</u></b>	<b><u>8</u></b>	<b><u>8</u></b>

#### IV.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Gestionnaire	6.720	15.680
Autres opérateurs créditeurs	658	160
Compte d'affectation périodique des charges	29.795	9.428
<b><u>Total</u></b>	<b><u>37.173</u></b>	<b><u>25.268</u></b>

#### IV.5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	45	45
Etats retenues à la source	597	678
<b><u>Total</u></b>	<b><u>642</u></b>	<b><u>723</u></b>

#### IV.6 Note sur le capital (en DT)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<b><u>Souscriptions réalisées (1)</u></b>	<b><u>1.056.000</u></b>
Nombre de parts	1.056
Nombre de porteurs de parts	5
<b><u>Sommes non distribuables (2)</u></b>	<b><u>151.625</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	346.565
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(173.397)
Frais de négociation	(21.542)
<b><u>Capital au 31/12/2012 (1+2)</u></b>	<b><u>1.207.625</u></b>
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

#### IV.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31/12/2013 se détaille comme ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
- exercices antérieurs	(140.726)	-	(140.726)
- exercice 2013	(70.895)	-	(70.895)
<b><u>Total</u></b>		<b>=</b>	

#### IV.8 Note sur les revenus du portefeuille-titres (en DT)

Les revenus du portefeuille titres totalisent 6.180 au 31/12/2013 contre 17.245 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Dividendes</b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	-	10.372
- des titres OPCVM	6.180	6.873
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6.180</u></b>	<b><u>17.245</u></b>

#### **IV.9 Note sur les revenus des placements monétaires (en DT)**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 0 DT contre un solde de 933 DT en 2012 et présente le montant des intérêts courus au titre de cette période sur les billets de trésorerie et se détaille ainsi :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Intérêts des billets de trésorerie	-	933
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>933</u></b>

#### **IV.10 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)**

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Rémunération du Gestionnaire (Article 15.1 du Règlement Intérieur)	(67.080)	(50.434)
Rémunération du Dépositaire (Article 15.2 du Règlement Intérieur)	(5.311)	(5.311)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(72.391)</u></b>	<b><u>(55.745)</u></b>

#### **IV.11 Note sur les autres charges (en DT)**

<b>Autres charges</b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Services bancaires et assimilés	(250)	(240)
Minimum de perception sur déclarations mensuelles d'impôts	(50)	(90)
Honoraires du commissaire aux comptes	(4.283)	(2.390)
Publicités et publications	-	(200)
Redevance CMF	(100)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(4.683)</u></b>	<b><u>(2.920)</u></b>

**IV.12 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (en DT)**

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Plus ou moins values potentielles	Plus ou moins values potentielles de 2012	Variation des plus ou moins values potentielles
- Titres côtés	679.177	1.025.742	346.565	(141.042)	487.607
- Titres SICAV	-	-	-	-	-
- FCP AAA	-	-	-	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>679.177</u></b>	<b><u>1.025.742</u></b>	<b><u>346.565</u></b>	<b><u>(141.042)</u></b>	<b><u>487.607</u></b>

**IV.13 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres (en DT)**

(Voir note IV.1, le détail des sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2013)

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
- Titres côtés	364.785	215.316	(149.469)
- Titres SICAV	-	-	-
- FCP	-	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>364.785</u></b>	<b><u>215.316</u></b>	<b><u>(149.469)</u></b>

**V. Autres informations****V.1 Engagements hors bilan (en DT)**

Néant

## V.2 Données par part (en DT)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b><u>Revenus du portefeuille titres</u></b>	<b><u>5,852</u></b>	<b><u>16,331</u></b>
Dividendes	-	9,822
Revenus des autres valeurs	5,852	6,509
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>0,883</u></b>
Charges de gestion des placements	(68,552)	(52,788)
<b>Revenu net des placements (1)</b>	<b>(62,700)</b>	<b>(35,574)</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	(4,435)	(2,766)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(67,135)</b>	<b>(38,340)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(67,135)</b>	<b>(38,340)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	467,748	10,060
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(141,542)	(90,715)
Frais de négociation	(1,201)	(2,344)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>319,005</b>	<b>(82,999)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>251,870</b>	<b>(121,339)</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	943,187	691,317

### V.3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire (en DT)

❖ La gestion du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est confié à la société de gestion « FIDELIUM FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds « FIDELIUM ESSOR ». En contre partie de ses prestations, FIDELIUM FINANCE (Gestionnaire) perçoit une rémunération se détaillant comme suit :

Désignation de la rémunération	Réf. Règlement intérieur	Taux	Assiette	Observation
1. Commission du gestionnaire	15.1.1	3,3% HT	Valeur de l'actif net au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.	a
2. Commission de gestion administrative et comptable, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information •Partie fixe •Partie variable	15.1.2	20.000 DT HT 0,1% HT	Valeur de l'actif net	b
3. Frais liés aux investissements	15.1.3	L'ensemble des dépenses liées aux activités d'investissement, de gestion et de désinvestissement du Fonds. Le montant de ces dépenses ne pourra pas dépasser 1% HT de l'Actif Net du Fonds sur un exercice donné.		c
4. Frais de constitution	15.1.4	0,5% HT	Prix de Revient de l'ensemble des parts A du Fonds.	d

#### Observation

- L'assiette de calcul de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2013.
- L'assiette de calcul de la partie variable de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2013.
- Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.
- Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.



❖ La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR ». Elle est chargée à ce titre :

- de la tenue du compte titres de « FIDELIUM ESSOR » ;
- de la tenue du compte numéraire de « FIDELIUM ESSOR » ;
- du dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « FIDELIUM ESSOR » des titres et des espèces ;
- de la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité du FCPR ;
- d'assurer dans la mesure du possible la restitution des actifs qui lui sont confiés ;
- d'assurer l'information de « FIDELIUM ESSOR » dans les meilleurs délais dans la mesure où elle en a eu connaissance :
  - des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « FIDELIUM ESSOR »,
  - de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
- de l'encaissement du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- de l'encaissement ou le paiement sur les valeurs détenues par « FIDELIUM ESSOR » ;
- du contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales et statutaires et la politique d'investissement du FCPR fixée par la société de gestion ;
- du contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, les modalités de répartition des actifs conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « FIDELIUM ESSOR ».

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.